

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 Septembre 2019

AGIR FACE AUX DEFIS LIES AU LOGEMENT DES SALARIES LES PLUS MODESTES

ACTION LOGEMENT ET LE FEDERATION SOLIHA, SOLIDAIRES POUR L'HABITAT, SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR RENFORCER LEURS ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE ET DE L'ADAPTATION DU LOGEMENT.

La convention de partenariat a été signée le 25 Septembre 2019 à Paris par Joël Chéritel, Président d'Action logement et Hélène Pelissard, Présidente de la Fédération SOLIHA.

Basée sur la complémentarité de leurs missions et dans le souci d'une meilleure coordination de leurs interventions, cette convention propose la mise en œuvre d'un ambitieux programme d'actions sur trois ans (2019-2020). Il mobilise des moyens inédits, aussi bien pour les propriétaires occupants que les propriétaires bailleurs, sur deux thématiques prioritaires :

- ➔ L'adaptation du logement au vieillissement et à la dépendance
- ➔ Les aides à la rénovation énergétique du parc privé

Améliorer la performance énergétique des logements : 50 000 logements ciblés.

1 Milliard d'euros sera déployé sous la forme de subventions et de prêts pour améliorer la performance énergétique des logements. Ces aides ciblent les propriétaires occupants, sous conditions de revenu, qui peuvent bénéficier jusqu'à 20 000 € de subvention pour des travaux d'isolation et d'appareils de chauffage, si l'isolation a déjà été réalisé. Pour les propriétaires bailleurs, cette subvention va jusqu'à 15 000 €. Dans les deux cas, un prêt complémentaire de 30 000 € peut-être mobilisé auprès d'Action logement.

Favoriser le maintien à domicile : 200 000 logements à adapter

1 Milliard d'euros sera également mobilisé pour permettre l'adaptation du logement. Ce volet concerne l'adaptation des sanitaires des personnes âgées à revenus modestes, afin de favoriser leur maintien à domicile. Le montant de l'aide accordée peut aller jusqu'à 5 000 €.

Pour chacun de ces axes, il s'agira notamment de renforcer la communication à destination des publics éligibles aux offres de services intitulées « adaptation du logement au vieillissement et à la dépendance » et « travaux de rénovation énergétique du parc privé – propriétaire bailleur – propriétaire occupant » du Groupe Action Logement.

Au niveau opérationnel, SOLIHA assurera une mission obligatoire d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des publics cibles pour la rénovation énergétique. Pour l'adaptation du logement, cette AMO est obligatoire pour les personnes avec un GIR 1 à 4 et facultative pour les autres ménages.

Ce partenariat illustre la volonté commune des deux acteurs à prendre part aux efforts des pouvoirs publics pour améliorer les conditions d'habitat des ménages les plus fragiles, notamment parmi les salariés.

Contact presse :

• Fédération SOLIHA - Naziha Nhari, Coordinatrice communication : n.nhari@solihha.fr /
Tel : 01 42 81 97 80 / 06 38 38 37 73 - www.solihha.fr - [@MouvementSOLIHA](https://www.instagram.com/MouvementSOLIHA)